

Mairie de Malataverne
Drôme

Délibérations de la séance du Conseil Municipal
du lundi 26 mai 2025 à 19h00

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 26 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malataverne s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique ALLIEZ, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Procurations : 2

Absents excusés : 2 absents non excusés : 3

Heure d'arrivée de Madame Hélène PASTOUREL 19h10 et Monsieur Pascal ROUVEURE 19h11 qui prennent part au présent conseil.

Date de la convocation : le 21 mai 2025

Etaient Présents : ALLIEZ Véronique, DELAHAYE Laurent, CHARMASSON Laurence, MAGNAC Virginie, MANFREDI Laurence, PINEL Francette, BOURRET Thierry, BRESSON Bernard, DEREUDER Johann, PUEL Jean-Marie, BEY Pierre, Hélène PASTOUREL, Pascal ROUVEURE, David DURAND-ESPIC.

Procurations : JAILLON Marion donne procuration à Laurence CHARMASSON, Marie SECARD donne pouvoir à Véronique ALLIEZ

Absents excusés : Marion JAILLON, Marie SECARD

Absents non excusés : GLAUDIO Archange, COURBIERE Samuel, Emilie DECHILLY

Secrétaire de séance : Laurent DELAHAYE

1-25-44 Avis dossier ICPE – DOSSIER EIZAZA

1-23-037 : ENQUETE PUBLIQUE / ICPE / SCCV MALATAVERNE 2022

Le maire, véronique ALLIEZ, expose qu'une consultation publique a eu lieu du 28 avril 2025 au 23 mai 2025 inclus concernant une demande d'enregistrement pour la construction d'un entrepôt logistique sur la Commune de Malataverne, présentée par la société EIZAZA – groupe CARRERRAS. L'avis du conseil municipal est sollicité concernant ce projet.

Madame le Maire présente le courrier reçu par le groupe CARRERRAS lequel sollicite l'avis de la Collectivité. Elle précise que personne n'est venu poser une seule question concernant ce projet de base logistique.

Citation EIZAZA : courrier du 23 août 2024

Madame le Maire souhaite préciser plusieurs points et explique qu'il y a eu des fouilles préventives sur le terrain. Elle rappelle que c'est le même projet que celui présenté par STEFF à l'époque. C'est du stockage à température mais

Madame le Maire soumet au vote l'avis ICPE de l'entreprise CARRERRAS dossier EIZAZA.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, après avoir entendu l'exposé de Madame ALLIEZ
Véronique, maire,

A L'UNANIMITE

EMET un AVIS FAVORABLE au projet d'enregistrement pour un entrepôt logistique exploité par la
société EIZAZA – groupe CARRERRAS.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 26 mai 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal Administratif de
Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter
de sa transmission au représentant de l'Etat dans le
Département et de sa publication par voie
d'affichage.

Affiché le : 26 mai 2025

Le Maire,
Véronique ALLIEZ

